

109343 - En cas de doute survenu au cours de la circumambulation, doit on procéder à une prosternation de réparation?

La question

Si un pèlerin éprouve des doutes au cours de la circumambulation, doit il procéder à une prosternation de réparation, étant donné l'assimilation de la circumambulation à la prière?

La réponse détaillée

Il ne se prosterne pas car cet acte cultuel n'est pas prévu dans la circumambulation. Cela n'étant pas initialement un élément constitutif du rite, comment l'y intégrer pour un simple doute?

Comment réparer la circumambulation par un acte qui n'entre pas dans sa constitution?!

Extrait *Madjmou Fatawa Ibn Outhaymine*, 22/347